AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

2026-11-160 6 RÉSOLUTION POUR LA VENTE DU LOT 5 407 464

ATTENDU que le lot 5 407 464 appartient à la municipalité;
ATTENDU que ce lot correspond à l'ancien site d'enfouissement des ordures ménagères;
ATTENDU que la Municipalité souhaite se départir de ce lot;
ATTENDU que la Municipalité entend vendre de gré à gré en sollicitant d'abord des demandes de propositions;
ATTENDU que des vérifications s'imposent relativement aux enjeux environnementaux;

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Marin, de mettre le lot en vente.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la Loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À LA MARTRE CE 5 ième JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

Claude R. Saucier, Adm. A.

Claude R. Saucier, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier